Visite médicale

Bien que cette visite puisse être réalisée par n'importe quel médecin de votre choix, il est fortement conseillé, dans la mesure du possible, de se faire examiner par un médecin pratiquant la plongée. La visite médicale annuelle est valable pour autant qu'elle soit datée au plus tôt du 1er septembre de l'année précédente, et elle le reste jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.
Exemples : la visite médicale du
- 15 septembre 2022, est valable jusqu'au 31/01/2024
- 28 février 2023, est valable jusqu'au 31/01/2024
- 31 août 2023, est valable jusqu'au 31/01/2024

Vous avez la possibilité d'envoyer vos VM via le formulaire standard de la LIFRAS au secrétariat du club par :
E-Mail à l'adresse: **cashn13secretaire@gmail.com** (copie **cashn13chefecole@gmail.com**)
Ou une copie sous enveloppe à: déposer à La Croisette dans la boîte dédiée au secrétariat
La secrétaire fera parvenir le document à la LIFRAS (n'oubliez pas de le signer !)
Veillez à toujours avoir une copie de ces documents dans votre carnet de plongée, cette copie peut vous être demandée lors de n'importe quelle plongée .

LIGUE FRANCOPHONE DE RECHERCHES ET D'ACTIVITÉS SUBAQUATIQUES ASBL
lifras CLUB :
ATTESTATION MÉDICALE
VEUILLEZ CONSULTER LES CONTRE-INDICATIONS SUR LE SITE www.lifras.be

Aptitude médicale - Plongée adulte en scaphandre autonome